

COUR D'APPEL DE ROUEN
Chambre de la Proximité

Des minutes du Secrétariat-Greffe
de la Cour d'Appel de ROUEN a été
extrait ce qui suit

173

ORDONNANCE D'INTERRUPTION D'INSTANCE
(ART 376 CPC)

RG N° : 11/00429

Affaire :

Monsieur Alex SABAS
31 rue Madame de Bauchy
60250 MOUY
DB

Madame Maurice MESSAGER épouse SABAS
31 rue Madame de Bauchy
60250 MOUY
DB

Société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE ILE DE FRANCE
59 rue de Provence
75439 PARIS CEDEX 09
- Représentant : Me Yannick ENAULT (avocat au barreau
de ROUEN)

INTIME

APPELANTS

Décision attaquée : JEX DU TGI DE BEAUVAIS du 10 juin 2010 SUR TRANSMISSION DE LA
COUR D'APPEL D'AMIENS du 07 Décembre 2010

Nous, Madame PLANCHON, Président,

Vu la procédure en instance d'appel inscrite au répertoire général sous le numéro 11/00429,

Vu la loi du 25 janvier 2011 réformant la représentation devant les cours d'appels et
supprimant la profession d'avoué,

Vu l'article 369 du code de procédure civile,

Vu l'absence de constitution des appelants

Attendu qu'il convient de constater l'interruption de l'instance en application de l'article 369
du code de procédure civile par suite du défaut de diligence susvisée ;

Que conformément à l'article 376 al.2 du Code de Procédure Civile, il y a lieu d'inviter les
parties à effectuer toutes diligences en vue de la reprise d'instance, notamment en
constituant avocat **dans un délai d'un mois** ou en citant le ou les parties adverses ; qu'à
défaut de diligences dans ce délai, la radiation de l'affaire pourra être ordonnée ;

Constatons, en conséquence, l'interruption de la cause du répertoire général.

INVITONS les parties à procéder aux diligences procédurales permettant la poursuite de
l'instance dans le délai d'un mois ;

DONNONS injonction au CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE ILE DE FRANCE d'assigner
les époux SABAS à jour fixe soit pour l'audience du 24 mai 2012 à 14 h 15 de la présente
chambre.

Disons que faute par les parties d'avoir effectué ces diligences, la radiation de l'affaire pourra
être ordonnée.

Pour expédition conforme,
Le Greffier en Chef de la Cour
d'Appel de ROUEN



Fait à ROUEN, le 22 Mars 2012
Le Président,

DEC 2010
DB
le Emmanuel
AUS (x3)
B 27/03/12